

COMMUNE DE BALARUC-LES-BAINS

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée

La Commune de Balaruc-les-Bains a reçu une candidature spontanée pour l'implantation d'une grande roue sur son territoire, promenade du bord d'étang (à côté « terrain de beach »), du 15 mai au 30 septembre 2025.

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) visant à assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public, la Commune de Balaruc-les-Bains procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public.

Contexte :

Dans le cadre de cette manifestation d'intérêt spontanée, l'activité envisagée consiste en l'implantation d'une grande roue panoramique de dernière génération avec ouverture 7 jours sur 7, promenade du bord d'étang (à proximité du « terrain de beach »).

L'occupant désigné sera responsable de son activité tant dans sa mise en place que dans son organisation. Il aura la charge totale de son équipement (hors arrivée électrique, fournie par la Ville). Le bénéficiaire veillera en la totale mise en sécurité des clients passagers, des promeneurs et visiteurs présents sur le site ainsi que des équipements communaux ou mobiliers urbains environnants.



Emprise grande roue

Conditions d'occupation :

Il est rappelé qu'en application des articles 2122-2 et 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que

l'autorisation présente un caractère précaire et révoquant. Elle prendra la forme d'un arrêté d'occupation du domaine public. En contrepartie de cette autorisation donnée, l'occupant désigné devra verser à la Commune une redevance pour l'intégralité des surfaces occupées conformément aux tarifs votés par le Conseil Municipal. Cette redevance comprend également les frais d'électricité.

Soit un montant forfaitaire de 7153 € TTC (sept mille cent cinquante-trois euros TTC), pour la période allant du 15 mai au 30 septembre 2025.

L'occupant désigné est autorisé à conserver les recettes issues de son activité.

Cas d'une demande concurrente :

Le candidat intéressé devra adresser un dossier de candidature accompagné des pièces justificatives avant le vendredi 18 avril 2025 à 12h00 soit en le déposant à l'accueil de la Mairie de Balaruc-les-Bains contre récépissé ou bien le transmettre par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

Mairie de Balaruc-les-Bains
Avenue de Montpellier
34540 Balaruc-les-Bains

Le pli devra obligatoirement comporter la mention « Ne pas ouvrir - Appel à manifestation d'intérêt – Projet d'installation d'une grande-roue ».

Tout autre moyen d'envoi sera rejeté et les plis dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure précitées ne seront pas examinés.

Manifestation d'intérêt du candidat :

Le dossier de candidature devra contenir :

- Une présentation du candidat
- Les justificatifs se rapportant à son statut :
 - Extrait kbis ou tout autre document équivalent,
 - Attestation d'assurance,
 - Statuts,
 - Documents justificatifs du représentant de l'organisme,
- Présentation détaillée de sa proposition précisant les caractéristiques de l'installation proposée (techniques, écologiques, garantissant la sécurité...), les plages d'ouverture, les tarifs appliqués aux usagers, les durées d'installation (montage / démontage), les modalités de maintenance et de gestion des pannes.
- Tout autre élément jugé utile.

Choix de la Commune :

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune de Balaruc-les-Bains pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité projetée.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la Commune sélectionnera le candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard de l'objectif recherché et des critères suivants dont la notation sera sur 20 points :

- **Qualité technique et sécurité (6 points)** : Respect de toutes les normes de sécurité en vigueur, fiabilité technique.
- **Impact environnemental (5 points)** : Prise en compte des propositions minimisant l'impact sur l'environnement
- **Capacité d'accueil et accessibilité (3 points)** : Capacité à accueillir un grand nombre de visiteurs, y compris les personnes à mobilité réduite.

- **Expérience et références (3 points)** : Expérience du candidat sur l'organisation d'événements similaires
- **Communication et retombées locales pour la Commune (3 points)**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au service Culture et Festivités de la Ville de Balaruc-les-Bains :

Audrey Lonvis, au 04 67 18 42 34 / audrey.lonvis@mairie-balaruc-les-bains.fr